



## Bienvenue à la Clinique REPUBLIQUE et à la Clinique CAUSSADE

Retrouvez vos équilibres

### Votre livret d'accueil















Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'Equipe médicale et l'ensemble du personnel se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue au sein de la Clinique REPUBLIQUE et de la Clinique CAUSSADE.

Ce livret a été réalisé à votre attention afin de faciliter votre séjour.

Nous avons pour mission de vous apporter non seulement les meilleurs soins, mais aussi toute l'attention nécessaire pour que votre séjour soit aussi agréable que possible.

Votre appréciation sur votre séjour, vos remarques et observations, seront une aide précieuse pour progresser dans la qualité de votre prise en charge. A cet effet, un questionnaire vous sera remis à votre sortie, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir le compléter et le remettre à notre Hôtesse ou de nous l'envoyer par courrier.

Nous vous considérons, bien qu'affecté par la maladie, comme une personne à part entière possédant des droits et des libertés destinés à assurer votre protection et votre épanouissement.

Notre éthique s'inspire de valeurs humanistes qui placent la bienveillance au premier plan avec un questionnement qui sous-tend nos réflexions sur : Comment agir au mieux, pour et avec l'autre ?

Nos Equipes s'engagent, quant à elles, à vous offrir des soins et des prestations de qualité reposant sur les valeurs de service :

- ✓ Le respect de la personne dans toute votre entité.
- ✓ La compréhension de vos besoins et attentes mais aussi, de vos différences,
- ✓ L'intérêt sincère que l'on vous porte.
- ✓ La serviabilité et les petites attentions qui touchent vos émotions.

Pour votre bien-être et la sécurité de tous, nous vous prions de bien vouloir vous conformer à notre règlement intérieur. D'avance, nous vous en remercions.

Nous vous souhaitons un bon rétablissement ...





#### La SAS Clinique REPUBLIQUE

### Présentation générale

La SAS Clinique REPUBLIQUE est un établissement privé offrant une réponse aux besoins de santé mentale, en hospitalisation avec consentement, à des patients adultes\* issus principalement des Hautes-Pyrénées.

L'unité d'hospitalisation à temps complet, clinique REPUBLIQUE, est située dans le corps principal de bâtiment et vous accueille pour des séjours en moyenne d'une durée de 30 jours permettant de traverser une phase de décompensation.

Une unité d'hospitalisation de jour, clinique CAUSSADE, accueille des patients ayant besoin de retisser un lien social, de recréer des échanges, de réapprendre ou encore, de consolider leur état de santé après une hospitalisation.

Les deux cliniques offrent une large gamme d'activités et de ressources pour le diagnostic, la prévention, les soins, et l'éducation à la santé.

La SAS Clinique REPUBLIQUE s'est dotée d'un système d'information médicalisé performant afin de garantir la confidentialité et le traitement sécurisé de vos informations. Elle investit chaque année dans un programme de formation continue pour doter ses équipes des compétences toujours actualisées en matière de qualité de prise en charge et de sécurité des soins.

Forte de cette attractivité, de ses collaborateurs, ainsi que de sa capacité d'investissement, La SAS Clinique REPUBLIQUE se veut être une référence en santé mentale ainsi qu'être acteur important de la vie sociale et citoyenne.

#### En chiffre

La clinique République d'hospitalisation à temps complet :

- ✓ 2200 m², dans un parc de 2 hectares.
- ✓ Des locaux de soins d'hydrothérapie, de psychomotricité, de photothérapie,
- ✓ Une bibliothèque, un salon de loisirs et de jeux, salon de télévision, un atelier d'activité d'accompagnement et d'Arthérapie,
- ✓ Un atelier d'Activité Physique Adaptée
- ✓ Des bureaux d'entretien individuel Infirmier, psychologue, et psychomotricienne
- ✓ Une salle de restauration.

#### La clinique CAUSSADE d'hospitalisation de jour :

- √ 400 m².
- √ 18 patients par ½ journée,
- ✓ Des locaux de soins d'hydrothérapie, de psychomotricité, de photothérapie, d'aromathérapie,
- ✓ Des bureaux d'entretien individuel infirmier, psychologue et psychomotricienne,
- ✓ Des ateliers d'activités groupales d'Arthérapie, de gymnastique et de créativité.

<sup>\*</sup>La prise en charge de mineur est subordonnée à l'accord du Médecin Inspecteur de santé publique de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.





#### Votre admission administrative

Avec votre consentement libre et éclairé, vous pouvez être admis en hospitalisation à la suite :

- D'une consultation avec un des médecins psychiatres de la clinique
- D'un adressage par un médecin de ville après concertation avec un médecin psychiatre de la clinique
- D'un adressage par un service d'urgences ou un autre établissement de soins après concertation avec un médecin psychiatre de la clinique.

Pour faciliter votre admission, nos agents d'Accueil & Admissions sont à votre disposition pour toutes formalités du lundi au vendredi 9h à 18h, le samedi 9h à 16h.

Pour une hospitalisation, une préadmission par contact téléphonique avec vous sera réalisée quelques jours avant la programmation de votre date d'admission afin d'organiser votre séjour dans les meilleures conditions.

#### Le jour de votre admission

Vous devrez être muni des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité ou votre carte de séjour, en cours de validité, ainsi que :

Votre situation	Pièces à fournir
Assuré social	Carte vitale et attestation papier.
(Salarié, demandeur d'emploi, retraité)	Carte de mutuelle
Régime général, régime agricole, régime des	Valables à la date des soins
artisans et commerçants	
Accidenté du travail	Carte vitale et attestation papier valables à la
	date des soins,
	Feuillet d'AT délivré par votre employeur
Ancien combattant - Victime de guerre	Carnet de soins gratuits
Adhérant Mutuelle	Carte d'adhésion ou attestation délivrée par votre
	Mutuelle, valable à la date des soins,
CMU	Carte vitale et attestation CMU
	Valable à la date des soins
Ressortissant de l'Union Européenne	Carte Européenne ou imprimé E111 délivré par
	la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre
	pays
AME	Attestation AME en cours de validité

Pour les majeurs protégés : l'établissement fait appel au tuteur ou curateur nommé par le juge des tutelles pour les formalités.

A la suite des formalités administratives, vous êtes accueilli par un membre de l'équipe soignante avec qui vous réalisez une visite des locaux (présentation des points d'affichages dédiés à votre information) un entretien d'admission ainsi que la constitution de votre dossier de soins dans le respect de vos droits.

Votre prise en charge médicale est organisée afin d'initier votre projet personnalisé de soins.





#### Vos frais d'hospitalisation

#### · Les frais de séjour

Les tarifs et cautions en vigueur sont affichés à l'accueil de l'établissement et portés en annexe au présent livret d'accueil.

Les frais directement liés aux soins sont fixés par la réglementation et pris en charge en totalité ou partiellement par l'Assurance Maladie. Les prélèvements et analyses biologiques qui vous seraient prescrits durant votre séjour sont réalisés par le laboratoire Bio-Pyrénées. En cas de prescription d'examen non remboursable, le laboratoire ne procédera à l'exécution de ces actes qu'après votre information et le recueil de votre accord.

#### Les frais prévus par la réglementation, non pris en charge par l'Assurance Maladie sont :

- ✓ Le ticket modérateur qui représente 20% des frais de séjour,
- ✓ Le forfait journalier hospitalier qui correspond à une participation à l'hôtellerie et à la restauration en hospitalisation à temps complet. Il est révisé périodiquement par l'état (loi n°83-25 du 19 janvier 1983).

De façon systématique, l'administration vous informera d'éventuelles modifications de votre couverture sociale intervenant au cours de votre séjour.

#### Différence de tarif d'hospitalisation entre département :

Votre Caisse de Sécurité Sociale peut, si vous habitez un département autre que les Hautes-Pyrénées, imposer le tarif de l'hôpital ou de la clinique la plus proche de votre domicile. Dans ce cas, la différence de tarif pourra être à votre charge. Nous vous invitons, si tel est le cas, à vous renseigner avant votre hospitalisation.

#### Les frais complémentaires sont :

- ✓ La chambre particulière,
- ✓ La télévision.
- ✓ Les repas accompagnants,

Les transports médicalisés ne sont pas systématiquement pris en charge et sont soumis à conditions.

Certaines mutuelles remboursent vos frais d'hospitalisation partiellement ou totalement selon le type de contrat souscrit. N'hésitez pas à demander des renseignements sur votre prise en charge à tout moment, notre agent d'Admission est disponible pour vous accompagner dans vos démarches.

Votre caution couvre les prestations ou les frais non pris en charge par votre mutuelle :

- ✓ Le forfait journalier,
- ✓ La chambre particulière,
- ✓ La carte magnétique de votre porte de chambre,
- ✓ La location du téléviseur.





#### Vos formalités de départ

#### · L'organisation de votre fin de séjour

Votre fin d'hospitalisation est organisée conjointement avec votre Médecin psychiatre référent. Les sorties s'effectuent du lundi au vendredi, de 9h15 à 11h30. Un aménagement des ces horaires de sortie est envisageable en situation exceptionnelle.

Vous pouvez demander à mettre fin à votre séjour à tout moment. Vos modalités de sortie seront évaluées par un médecin psychiatre.

Le Médecin psychiatre vous remettra votre ordonnance de sortie et si nécessaire, une prolongation de votre arrêt de travail. Il vous sera proposé un rendez-vous de suivi.

Il est en charge de vous transmettre votre compte rendu d'hospitalisation. Une copie peut etre transmise à votre Médecin traitant ou un autre praticien participant à votre prise en charge.

Afin de finaliser votre sortie, l'agent d'admission procèdera avec vous à la régularisation de votre situation administrative et au règlement des frais. Un bulletin de sortie d'hospitalisation vous sera remis.

Les modalités spécifiques à votre fin d'hospitalisation seront évaluées avec vous.

#### Votre satisfaction

Soucieux de la qualité de votre séjour, nous vous invitons, ainsi que vos proches, dès votre admission et tout au long de votre parcours, à nous faire part de votre appréciation. Avant votre départ, notre agent d'Accueil vous remettra un questionnaire de sortie vous permettant, très facilement et en quelques minutes, de vous exprimer sur les différents aspects de votre séjour et parcours de soins.

Nous vous remercions, par avance, de ces informations précieuses pour l'amélioration de la qualité de votre séjour.





#### Nos Equipes

#### · L'équipe médicale

La continuité de la prise en charge médicale est assurée 24h/24h 7 jours/7.

Docteur HENON, psychiatre

Docteur PLACINES, psychiatre

Docteur CAMBOURNAC, psychiatre

Docteur HERES, généraliste

Docteur MATURANO, généraliste

Docteur SAJOUS, généraliste

Docteur BERTHE, généraliste

Secrétariat médical :

Dr Henon: 05.33.92.03.63 Dr Placines : 05.62.62.53.17

#### La direction

Directeur

#### L'Equipe administrative

Une Responsable administrative Un agent d'accueil, Un agent d'admission,

#### Les équipes paramédicales

L'équipe d'encadrement est en relation avec votre psychiatre référent et coordonnent nos équipes paramédicales pluridisciplinaires : Infirmiers, Psychomotricienne, Aides-Soignantes, Aides-Médico-psychologiques :

Une Cadre des soins clinique REPUBLIQUE, Une Infirmière Coordinatrice clinique CAUSSADE,

#### L'équipe hôtellerie-restauration

Les Agents d'entretien et de restauration s'assurent de votre sécurité et de votre confort ainsi que de la qualité des prestations hôtelières et logistiques tout au long de votre séjour dans le respect de votre intimité.

#### L'équipe maintenance & sécurité

L'équipe de maintenance et sécurité est garante de l'entretien technique et de la sécurité.

Chaque personnel Soignant et Agent porte sur sa tenue un badge mentionnant son prénom et sa qualité qui vous permet de reconnaître sa fonction.

#### Les Intervenants

Psychologues,

Coach Activité Physique Adaptée (association SielBleu)

Arthérapeute

Coordinatrice sociale

-Notre démarche qualité





La démarche qualité de la clinique est évaluée par la certification de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Notre Politique Qualité vise à concilier la prise de risque indissociable de l'activité humaine mais aussi, la prise de risque dans son aspect positif pour une recherche de performance accrue avec la maitrise des dangers qui l'accompagne.

Elle se construit autour de votre satisfaction et celle de vos proches. Elle permet de favoriser les bonnes pratiques pour réduire les risques.

La démarche qualité de la Clinique REPUBLIQUE et de la Clinique CAUSSADE se décline au travers de différentes Instances qui œuvrent en concertation et dans leur domaine au déploiement de leurs propres politiques :

- CME : Commission Médicale d'Etablissement est composée des Médecins exerçant au sein de l'établissement qui participent à l'élaboration de notre projet médical, s'impliquent dans la politique de gestion des risques, dans les relations avec les usagers et participent à la démarche de certification.
- COPIL QGdR : Le Comité de Pilotage Qualité et Gestion des Risques hiérarchise, coordonne et valide les travaux des différentes Instances qui interviennent dans la gestion des risques. Il définit la politique d'Evaluation des Pratiques Professionnelles, et de Comité de Retour d'Expérience. Il assure la diffusion des différents travaux à la CME et à l'ensemble des personnels.
- CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales animé par l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène propose des plans d'actions pour lutter contre les infections liés aux soins, des évaluations de pratiques professionnelles et des actions de formation dans le domaine de l'hygiène. Le CLIN participe au recueil des indicateurs règlementaires.
- CLUD : Comité de Lutte contre la Douleur a pour mission de coordonner et de promouvoir les actions de lutte contre la douleur physique et/ou psychique. Il propose à la CME et au COPILGdR des actions qui enrichissent notre projet médical, élabore des recommandations de bonne pratique, met en œuvre des actions d'information et de formation des professionnels ; et ce dans le respect du contrat d'engagement de lutte contre la douleur en annexe.
- CLAN : Comité de Liaison Alimentation Nutrition assure la coordination et le pilotage transversal de notre politique nutritionnelle qui s'insère dans nos nos actions de qualité et de sécurité des soins. Le CLAN se positionne sur la qualité de la prise en charge nutritionnelle, élément crucial dans la qualité ressentie par nos patients pour que manger reste un plaisir. Il intervient aussi dans l'information et la formation continue de tous les professionnels.
- CDU : Commission Des Usagers participe activement à l'amélioration de la qualité de votre prise en charge tout au long du séjour, dans le respect de vos droits. Elle assure la mise en œuvre d'une politique et des actions de la promotion de la bientraitance. Vous pouvez vous adresser à vos représentants des usagers pour une demande spécifique, réclamation ou suggestion en lien avec votre séjour.

L'usager peut, s'il le souhaite, saisir l'un des deux médiateurs siégeant au sein de la Commission (un médiateur Médecin et un Médiateur non-Médecin). La composition de la CDU est affichée au tableau d'information à l'accueil principal.

#### Les missions de la CDU :

- ✓ La commission est chargée d'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de l'informer sur les voies de conciliation et de recours.
- ✓ Si vous souhaitez formuler des réclamations, elles devront être présentées, de préférence par écrit, au directeur de l'Etablissement. Elles seront examinées par cette Commission chargée de vous assister et de vous orienter si vous estimez avoir été victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement
- ✓ Vous avez également la possibilité, si votre réclamation est susceptible de mettre en cause l'activité médicale, de rencontrer le Médecin médiateur.
- ✓ La commission occupe une place importante dans l'amélioration de la politique de qualité de l'accueil et de la prise en charge.
- L'Instance Ethique: Cette Instance est animée par un de nos Médecins Psychiatre formé à l'éthique. Cette espace d'expression permet à nos professionnels de participer effectivement aux échanges, tout en gardant leur créativité, avec comme questionnement qui sous-tend nos réflexions le « Comment agir au mieux pour et avec l'autre ? » L'Instance Etique ne se substitue pas aux décisions des Equipes Médicales et Paramédicales, elle les éclaire de ses





réflexions et peut répondre, ponctuellement, à des demandes d'avis consultatifs, d'aide à la décision, sur des questions qui posent aux équipes des problèmes de conscience et de décision difficile.

L'ensemble des résultats d'indicateurs nationaux sont consultables sur le site Qualiscope.

#### Notre offre d'activités thérapeutiques

Les Activités Thérapeutiques font partie intégrante de votre prise en soins et contribuent à votre mieux-être. Votre participation vous permettra de mobiliser et retrouver des ressources afin d'atteindre vos objectifs personnalisés de soins.

Le but est que vous retrouviez vos équilibres, envie de communiquer et de partager.

Votre programme d'activités est co-construit avec vous et l'équipe pluridisciplinaire afin de favoriser votre engagement dans votre prise en soins.

- L'Education à la santé: Vise à vous aider à acquérir ou maintenir les compétences dont vous avez besoin pour gérer au mieux votre vie avec votre maladie. Le « Mieux vivre avec!" est un des objectifs de l'acceptation de la maladie et de l'alliance thérapeutique. Les infirmiers animent des ateliers d'éducation à la santé afin de vous permettre d'être acteur de votre mieux être.
- L'Entretien Infirmier: pour votre écoute, votre soutien, vous permettre de verbaliser vos souffrances, vos attentes et vos besoins et vous accompagner vers un mieux-être. C'est une conversation préparée, orientée dans l'intention d'atteindre un résultat thérapeutique qui s'inscrit dans votre projet personnalisé de soins. L'objectif n'est pas exclusivement d'obtenir des informations mais également de créer le cadre nécessaire pour que cette information puisse être restituée et élaborée par vous. L'infirmier en rédige un compte rendu écrit dans votre dossier médical qui permet la réévaluation de votre projet personnalisé de soins. Il peut avoir lieu en présence d'un infirmier de l'équipe soignant ou de votre infirmier référent dont la liste est affichée aux endroits prévus à cet effet.
- L'Atelier Affirmation de Soi : L'apprentissage de l'affirmation de soi s'effectue au sein d'un groupe par des exercices qui permettent d'apprendre à exprimer, sans agressivité ni résignation, ses besoins, son mécontentement, oser dire « non », se protéger face aux agressions et se mettre en valeur : c'est l'acquisition d'un comportement affirmé. L'Infirmier qui anime cette activité thérapeutique de groupe décline des mises en situations selon les thèmes de l'affirmation de soi : engager la conversation, exprimer un refus, formuler et recevoir des critiques, etc. Séance après séance, vous augmentez la confiance que vous avez en vous, en vos capacités et, donc, l'estime de soi.
- Les Groupes de parole : L'animation par un Infirmier formée à la relation d'aide et à la dynamique de groupe, est non directive et respectueuse des personnes. Autour d'un thème choisi, les groupes de paroles sont des lieux de partage, d'échange et d'écoute réciproque. Les conditions créées favorisent l'expression ouverte de vos sentiments, de vos souffrances et de vos émotions liés au sujet abordé et bien au-delà. Vous apprendrez à écouter l'autre, à ne pas le juger, à partager ses expériences en toute confidentialité, à être libre de vous exprimer ou de garder le silence. Le lien qui se créé au sein du groupe stimule les encouragements réciproques, développe la solidarité entre les participants qui mobilisent les ressources nécessaires pour affronter la réalité.
- L'activité Physique Adaptée vise à améliorer la souplesse et l'équilibre par des séances de stretching, renforcement musculaire et des jeux sportifs. La pratique du sport animée par un professeur d'éducation physique travaille le souffle et le cœur en toute sécurité.
- L'atelier d'arthérapie est une approche thérapeutique fondée sur certains principes de la psychologie et des arts visuels. L'art-thérapie propose une expérience créatrice, ludique et visuelle, et constitue une expression de soi non verbale et symbolique. L'art thérapie se déroule dans le cadre d'une relation thérapeutique où la création d'images est utilisée comme moyen de communication première. L'activité artistique concrétise une expression consciente et inconsciente, et est en soi un agent thérapeutique.

Notre offre d'activités thérapeutiques

• L'EMDR





Créée à la fin des années 80 aux Etats-Unis l'EMDR est une nouvelle approche de psychothérapie qui utilise la stimulation sensorielle des deux côtés du corps, soit par le mouvement des yeux soit par des stimuli auditifs ou cutanés, pour induire une résolution rapide des symptômes liés à des événements du passé.

Plusieurs études contrôlées ont démontré la remarquable efficacité de l'EMDR pour la résolution des états de stress post-traumatiques, autant chez les victimes de traumatismes civils (viols, accidents, deuils) que chez les vétérans de la guerre ou les victimes de conflits.

#### La Psychomotricité

Agit sur vos difficultés psychologiques exprimées par le corps : difficultés d'attention, problèmes pour se repérer dans l'espace ou dans le temps, etc. Conduite en individuel ou collectif, la thérapie peut prendre différentes formes elle peut porter sur l'abord corporel, le rythme, les actes, la communication, les émotions et les représentations, la mise en mots des traumatismes liés au deuil et de la sensorialité. Chaque séance, vise à vous réconcilier avec votre corps donc, avec votre histoire et à vous permettre d'accéder à une sensation de mieux-être.

#### L'Hydrothérapie

L'utilisation des eaux dans un but thérapeutique a fait l'objet de nombreuses études médicales. L'action bénéfique de la chaleur couplée aux jets et bulles du Spa est reconnue sur la douleur, l'anxiété, l'asthénie, les douleurs fonctionnelles et les troubles du sommeil, les troubles anxieux, le sevrage thérapeutique aux tranquillisants et hypnotiques, la prévention des décompensations dépressives, notamment dans le cadre de troubles anxieux prolongés ou dans le cadre de dépressions légères à modérées, réactionnelles à des situations pathogènes. L'accompagnement d'un Soignant durant ce soin en fait un moment privilégié d'entretien, d'échanges et de détente.

#### · La Photothérapie

Vous aide à traverser une dépression saisonnière ou occasionnelle, lutter contre vos troubles du sommeil ou du comportement alimentaire. Vous êtes exposé pendant la journée, de préférence le matin, face à une lumière identique à celle de la lumière naturelle, diffusée par une lampe de luminothérapie de 2 500 lux. C'est dans les années 1980 qu'une équipe du National Institute of Mental Health américaine est parvenue à établir le lien entre les rythmes biologiques et la lumière. Les résultats obtenus avec les premiers patients traités par photothérapie ont bien confirmé l'hypothèse du bénéfice de la photothérapie, en première intention, pour le traitement des troubles dépressifs saisonniers.

#### Les Ateliers d'Accompagnement

Aquarelle, modelage, papier mâché, perles et origami, cartes, etc..... ici, vous choisissez, suivant vos envies du moment. Bien sûr, le but des Aides-Soignants et Aides Médico-Psychologiques qui vous accompagnent est de vous redonner plaisir à la vie, confiance en vous et envie du partage dans le cadre d'une activité que vous pourrez poursuivre à l'extérieur en activité de loisir. De votre façon d'aborder les ateliers, les Aides-Soignants évaluent vos besoins en accompagnement et vous proposent les axes sur lesquels vous travaillerez ensemble : manque de concentration, troubles de la mémoire, manque d'estime de soi, replis sur soi, difficultés à communiquer, etc.

#### Autres ateliers :

Des ateliers spécifiques complémentaires pourront vous être proposés selon votre projet personnalisé de soins.

Vos droits et obligations





Vos droits sont inscrits dans une « Charte de la personne hospitalisée » issue d'une circulaire ministérielle du 2 mars 2006. Cette charte est affichée dans votre chambre ainsi qu'au tableau d'informations à l'accueil principal.

#### La Charte Romain Jacob

En situation de handicap, la « Charte Romain Jacob » vous garantit l'accès à la santé. Cette charte est affichée au sein de l'établissement.

#### • La Charte de l'usager en santé mentale

L'intégralité de la charte de l'usager en santé mentale est à votre disposition.

#### • Informatique, liberté et accès au dossier médical

Afin d'améliorer votre suivi médical, les renseignements administratifs et médicaux que vous nous communiquez sont traités informatiquement. Pour cela, nous avons mis en place un dossier patient informatisé dont le rôle essentiel est de rassembler l'ensemble des données vous concernant : votre identité et votre suivi médical. Elles ont pour seuls destinataires les personnes qui participent à votre prise en charge telles que les Médecins, le personnel soignant, les secrétaires médicales, les agents d'Accueil et Admission.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations nominatives. Les demandes de rectification sont à adresser par écrit à la Direction de l'Etablissement Vous disposez également d'un droit de rectification et de radiation et d'un droit d'opposition : vous avez le droit de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est l'organe officiel chargé de faire respecter cette

#### · Non divulgation de la présence à l'hôpital

Vous pouvez demander à être hospitalisé sans que votre présence ne soit divulguée à des tiers. Pour cela, vous pouvez en faire la demande dès votre admission et auprès de l'équipe administrative et/ou soignante.

#### Désignation par un patient hospitalisé de la personne de confiance

Définition de la personne de confiance (Art. L. 1111-6 du code de la santé publique). « Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le Médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le patient le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Lors de toute hospitalisation dans un établissement de santé, il est proposé au patient de désigner une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le patient n'en dispose autrement.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, le juge des tutelles peut, dans cette hypothèse, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit révoquer la désignation de celle-ci. »

• Don d'organes La loi du 29 juillet 1994 autorise ces prélèvements dans la mesure où vous n'avez pas fait connaître votre refus par écrit ou oralement à toute personne pouvant recueillir votre volonté (famille, proches...). Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le site de l'Etablissement Français des Greffes.

#### · Les directives anticipées

Depuis la loi du 22 avril 2005, toute personne majeure reçoit une information écrite sur la possibilité d'établir des directives anticipées. Cette information se fait au moyen d'une note explicative commenté par les Soignants lors de l'accueil en soins sauf contre-indication. On entend par «directives anticipées » un texte rédigé par le patient indiquant ses souhaits relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement.

#### · Le droit au consentement des soins

Votre consentement aux soins doit être donné librement et être éclairé. Vous devez être pleinement informés de votre état de santé, des différentes options de traitement qui s'offrent à vous, des avantages et des risques associés, de manière à pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.





Si vous n'êtes pas en mesure de donner personnellement ce consentement, le Médecin doit obtenir celui de votre représentant légal (en cas de régime de protection) ou celui d'une personne significative de votre entourage.

#### • Les modalités d'accès au dossier médical en psychiatrie

Depuis la loi du 4 mars 2002, vous disposez d'un accès direct à votre dossier.

La demande doit être formulée par écrit et adressée au Directeur de l'établissement qui la transmettra à votre médecin référent. Celui-ci lui communiquera sous pli confidentiel les documents à transmettre.

#### Les personnes pouvant demander l'accès au dossier :

- ✓ Vous-même, si vous êtes majeur,
- ✓ La personne ayant l'autorité parentale, si vous êtes mineur,
- ✓ Le tuteur, si vous êtes majeur protégé,
- ✓ La famille, les proches et la personne de confiance, si vous ne vous y êtes pas opposé
- ✓ Les ayants droit de la personne décédée,
- ✓ Le Médecin désigné comme intermédiaire.

#### Les justificatifs à fournir:

- ✓ Pour le patient : copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)
- ✓ Pour le tuteur : copie d'une pièce d'identité et copie de l'ordonnance du Juge des tutelles
- ✓ Pour les ayants droit : copie d'une pièce d'identité et copie d'un document justifiant de leur qualité d'ayant droit (livret de famille, certificat d'hérédité...)

La procédure vous sera communiquée à votre demande.

**Le délai de communication** est de 48 heures au plus tôt et 8 jours au plus tard à compter de la réception de la demande, voire deux mois pour les informations médicales datant de plus de 5ans.

#### • Modalités de recours, de contestation, de réclamation

Le Code de Santé Publique précise que tout usager doit avoir la possibilité d'exprimer oralement ou par écrit ses griefs auprès des services de l'établissement. En cas de contestation, de réclamation, vous ou vos proches peuvent se rapprocher tout d'abord : d'un Soignant, équipe d'encadrement, du Directeur d'Etablissement, de la Commission Des Usagers (CDU) composée du COPILGdR, des Dr Henon, Dr Placines, de l'infirmier référent RU et de vos représentants des usagers : Mme Pucheu (UNAFAM), Mme Jacomet (UDAF), Mme Gresillon (UNAFAM) et M. Cabanal-Duvillard (CGT-INDECOSA) Dans tous les cas, nous vous accordons une écoute bienveillante et nous engageons à traiter vos contestations ou réclamations orales et écrites, avec l'appui de la CDU et/ou du Médecin médiateur si nécessaire, dans un délai de 8 à 28 jours maximum suivant la nature de ces dernières et les éléments de réponse à recueillir. Cette procédure pouvant aboutir à une saisine de la CCI (commission de conciliation et indemnisation).

#### • Les situations pouvant nécessiter une mise en œuvre du non-respect de certaines de vos libertés

Dans le cadre de votre prise en considération globale et avec votre consentement et/ou celui de vos proches, certaines situations identifiées pour lesquelles une réflexion bénéfice/risque aura été conduite avec vous, pourraient engendrer des restrictions temporaires de vos libertés dans le cadre de votre Projet Personnalisé de Soins. Vous les retrouverez dans le Règlement Intérieur.

#### • Le Règlement Intérieur

Le règlement intérieur définit les modalités de vie en commun au sein de l'établissement ainsi que les consignes à observer pour garantir l'amélioration de votre état de santé, votre sécurité et le confort de tous. Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur en le signant à votre arrivée. Il est affiché dans votre chambre.

**∠Votre séjour de A à Z** 

#### Cafétéria

Des distributeurs de boissons, de friandises sont à votre disposition au rez-de-chaussée de la clinique REPUBLIQUE.

Chambres





Votre chambre et les locaux de la clinique font l'objet d'un entretien régulier. Des produits et des équipements spécifiques garantissent le niveau d'hygiène durant votre séjour. Une hygiène corporelle et une tenue vestimentaire compatible avec une vie en collectivité dès lors que vous quittez votre chambre.

#### Culte

Dans le respect de vos convictions religieuses, nous mettons à votre disposition une liste de représentants de proximité des différents cultes auxquels vous pouvez faire appel.

#### Hygiène & Sécurité

Nous vous demandons ainsi qu'à vos visiteurs, de respecter les règles et recommandations d'hygiène et de sécurité en vigueur. Dans le cadre de notre programme de lutte contre les infections nosocomiales, les visiteurs porteurs d'une infection transmissible sont invités à ne pas entrer au sein de l'établissement.

#### Vêtements et effets personnels

Pensez à vous munir du nécessaire de toilette et de vos effets personnels correspondant au contenant d'une valise. L'entretien de vos vêtements n'est pas proposé ni réalisable par la clinique. Vous trouverez les coordonnées d'une laverie proche de l'établissement dans les contacts utiles.

#### Médicaments

Vos traitements médicamenteux sont prescrits par votre Médecin psychiatre référent en tenant compte de vos allergies et risques connus. Il vous informe des bénéfices attendus et des effets secondaires possibles. L'administration des médicaments par les infirmiers s'effectue à heures régulières, et est accompagnée de conseils sur leur bon usage. Un atelier thérapeutique sur le médicament vous sensibilise à votre rôle actif dans l'amélioration de votre état de santé par le respect de ces conseils.

Au cours de votre séjour, vous ne devrez prendre et posséder aucun autre traitement que celui prescrit par un médecin de l'établissement.

#### • Objets de valeur, argent

Il vous est conseillé de ne pas apporter, garder sur vous ou dans votre chambre, des objets de valeur ou des sommes d'argent trop importantes. Nous vous invitons à effectuer un dépôt, accompagné d'un inventaire, au coffre de l'établissement lors de votre admission. Les dépôts et les retraits s'effectuent du lundi au samedi de 11h à 11h30. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets non déposés au coffre.

#### Parking

Des places de stationnement sont à votre disposition sur le domaine public aux abords de l'établissement. Nous vous remercions de respecter les emplacements réservés. L'établissement ne peut être tenu pour responsable des vols sur la voie publique, nous recommandons aux visiteurs accompagnants de bien vouloir s'assurer de la fermeture de leur véhicule et de n'y laisser aucun objet de valeur.

#### Produits et objets illicites

Il est strictement interdit d'introduire et/ou de consommer de l'alcool, des stupéfiants, des médicaments autres que ceux prescrits par les Médecins, ainsi que des objets tranchants, armes à feu, bombes anti-agression. Un inventaire de vos effets personnels sera réalisé lors de votre admission et à tout moment en votre présence et avec votre consentement à la demande de votre psychiatre référent.

#### Repas

Vos repas sont servis à la salle de restauration ou en chambre selon avis médical. Les menus sont conçus par la diététicienne de notre prestataire dans le respect de votre régime alimentaire. Les repas sont servis :

Petit-Déjeuner : 8h15 à 8h45 Déjeuner : 11h30 à 12h15

Goûter : 16h à 16h30 en libre service à la salle de restauration

Diner 18h30 à 19h15

Une tisane vous est proposée à 21h45.





Des repas accompagnants sont proposés à votre famille ou visiteurs. De façon à nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions, nous vous demandons de les commander 4 jours à l'avance auprès de notre agent d'Accueil.

#### Sorties thérapeutiques

Selon le règlement intérieur, les horaires habituels de sortie sont de 14h à 17h45. Vous pouvez envisager des horaires différents avec votre médecin psychiatre.

Les modalités organisationnelles de sortie vous seront communiquées dès votre admission et sont affichées au sein de l'établissement.

#### Sécurité

Votre chambre est accessible grâce à une carte magnétique individuelle, sécurisée. Toutes les dispositions réglementaires en vigueur dans l'établissement en matière de sécurité incendie, notamment les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les couloirs et les communs.

#### Tabac

L'établissement est un lieu public. Il est interdit de fumer dans les locaux (loi du 10.07.91. Le décret n° 2006 – 1386 30 du 15 novembre 2006 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Un coin fumeur est aménagé à l'extérieur.

#### Téléphone

Vous disposez d'un téléphone en chambre sur lequel vous pouvez recevoir des appels. Vous pourrez utiliser votre téléphone portable au sein de l'établissement toujours, dans le respect du bien-être et du calme dus aux autres patients. Nous vous demandons de bien vouloir l'éteindre durant les repas et les soins.

#### Télévision

Des télévisions sont à votre disposition dans les salles aménagées qui ferment à 23h00. Les conditions tarifaires de location de télévision sont en annexe. Tout dispositif personnel n'est pas autorisé.

#### Visites

Les visites sont possibles de 14h à 20h hors horaires des repas. Ces horaires peuvent être aménagés en fonction de vos besoins spécifiques et ceux de vos visiteurs.

Vos visiteurs sont invités à se présenter à l'accueil pour être dirigés.

Les enfants sont admis dans l'enceinte de l'établissement après accord médical.

Les Cultes

Aumônerie Catholique 51, rue de Taynes – TARBES





Tel: 05.62.44.28.28 Ou Presbytère – SEMEAC

Tel: 05.62.36.26.35 (messe quotidienne à 18h et 18h30 l'été, dimanche 10h30 11h30)

Labé Pierre THADÉE: 06.35.12.69.43

Eglise Orthodoxe
Juridiction Patriarcat de Serbe
Paroisse St Aventin
112, avenue Aristide Briand
65000 – TARBES
Tel: 05 62 34 62 95

Eglise Protestante Evangélique 47, avenue des Castors 65800 – AUREILHAN Tel: 05.62.93.79.94

Eglise Protestante Unie de France en Hautes-Pyrénées 30 Ter, avenue du Régiment de Bigorre 65000 – TARBES Tel : 05.62.35.45.70

Office tous les dimanches à 10h30 sauf exception

Mosquée Culturelle 2, avenue A. de St Exupéry 65000 – TARBES Tel: 05.62.37.54.64

Mosquée Omar Ibn Al Khattab 1, place Germain Claverie 65000 - TARBES

Synagogue Culturelle 8, rue des 3 frères Bernadac 64000 – PAU

TEL: 05.59.62.37.85

Les contacts utiles

#### · Vos numéros en cas d'urgence

✓ Police : 17✓ Pompiers : 18✓ Samu : 15





#### Vos démarches

Mairie de SEMEAC:

1, place Aristide Briand – 65600 SEMEAC

Tel: 05.62.38.91.00

Vos déplacements

Gare SNCF:

25, avenue Maréchal Joffre - 65000 TARBES

Tel: 36.35

Taxis de SEMEAC: 06 09 72 10 21

Vos loisirs

Office du tourisme :

3, cours Gambetta - 65000 TARBES

Tel: 05.62.51.30.31

Vos services

Bureau de presse :

Rue de la République - 65600 SEMEAC

SEMEAC

Lavomatique le plus proche :

La Poste :

9, avenue François Mitterrand SEMEAC

**65600 SEMEAC** 

Tel: 05.62.37.41.11

Bus Alezan:

Kiosque Place Verdun

**65000 TARBES** 

Tel: 05.62.93.13.93 ou 05.67.45.27.35

65600 SEMEAC

51, rue de la République

Bibliothèque Centre Albert Camus:

Intermarché:

80, avenue François Mitterrand – 65600

Tel: 05.62.36.00.60

29, avenue des Sports – 65600 SEMEAC

. Les liens utiles

Charte du patient hospitalisé : <a href="https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte\_a4\_couleur.pdf">https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte\_a4\_couleur.pdf</a>

Charte de l'usager en santé mentale : <a href="https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/parcours-de-sante-vos-">https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/parcours-de-sante-vos-</a>

droits/modeles-et-documents/article/charte-d-hospitalisation-en-psychiatrie

Charte Romain Jacob: https://www.handidactique.org/charte-romain-jacob/

Questionnaire Handifaction: https://www.handifaction.fr/

Agenda Ad'ap: https://www.ecologie.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee

Dispositif « culture, santé, handicap et dépendance » : https://www.occitanie.ars.sante.fr/le-dispositif-culture-

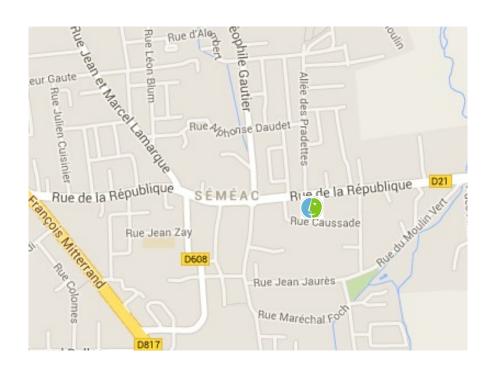
sante-handicap-et-dependance-0

Formulaire Directives anticipées : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32010">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32010</a>

Nos coordonnées







#### Clinique REPUBLIQUE & Clinique CAUSSADE 55 rue de la République 65600 Séméac

Tel.: 05 62 37 59 36 – Fax: 05 62 36 41 75 Mail: accueil@cliniquerepublique.fr

#### Par la route :

De Bordeaux – D935 ; d'Auch – N21 De Toulouse ou Bayonne – A64 sortie Tarbes Est

#### Par le train (gare de Tarbes) :

Ligne Paris-Tarbes – de Paris Austerlitz De paris Montparnasse TGV ligne Toulouse-Hendaye

#### Par autobus:

Gare SNCF => Place de Verdun : N° 2 ou 5 Place de Verdun => Mairie de Séméac N° 7 et 8

#### Par avion:

Aéroport de Tarbes-Lourdes (environ 8 kms)













Etes-vous globalement satisfait de votre séjour dans l'établissement ?

OUI		NON	

Pouvez-vous no	ous dire en quo	oi?			

Nous sommes attentifs à vos remarques et/ou suggestions. Si vous voulez bien prendre le temps de préciser votre opinion sur les sujets ci-dessous, vos réponses nous aideront à améliorer la qualité de nos soins et prestations.

					NC
	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait	Non concerné
Votre accueil					
L'attente lors de votre admission administrative					
La signalétique, l'orientation, l'accessibilité des locaux					
Votre prise en charge					
Votre prise en charge médicale					
Votre relation avec le personnel administratif					
Votre relation avec le personnel soignant de jour					
Votre relation avec le personnel soignant de nuit					
L'information sur votre maladie					
L'information sur vos médicaments					
L'information sur l'intérêt d'arrêt de substances addictives					
Votre accompagnement individuel					
Psychologue					
Psychomotricienne					
Entretiens Référent					
Assistante Sociale					
Votre information et vos droits					
Le respect de votre consentement ou refus					
Votre implication dans votre projet de soins					
L'information sur vos droits					
L'information sur le règlement intérieur et les chartes					
Le respect du secret professionnel					
L'accès à votre dossier médical					
La prise en charge de votre douleur					
Votre information sur la prise en charge de la douleur					
L'évaluation de votre douleur					
La prise en charge de votre douleur					





				•••	NC
	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait	Non concerné
Vos activités thérapeutiques					
Ateliers d'information et d'éducation à la santé					
Ateliers créatifs					
Arthérapie					
L'activité physique / le coach sportif					
Balnéothérapie					
Lux thérapie					
Relaxation multisensorielle					
Le déroulement de votre séjour					
Le respect de votre dignité de votre intimité					
La bientraitance et prévention de la maltraitance					
La sécurité des biens et des personnes					
L'hygiène et la propreté des locaux					
La qualité de la restauration					
Les quantités des apports nutritionnels					
Le respect de votre régime					
La qualité du linge : draps, oreillers,					
L'organisation, le fonctionnement de la clinique					
Votre relation avec le personnel d'entretien et maintenance					
Votre sortie de l'établissement					
La préparation à votre sortie de la clinique					
Votre orientation à la sortie					
Votre moyen de transport					
Le maintien des liens avec vos proches					
L'accueil et la prise en compte de votre entourage					
		- Vos co	mmentair	es et sugg	estions
om : Prénom :	:			date de so	Facultati



## Votre questionnaire de sortie

### Votre appréciation

Nous sommes attentifs à améliorer nos prestations et pour cela nous avons besoin de vos remarques et/ou suggestions.

• Votre date de sortie : \_\_\_\_/\_\_\_

					NC
	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait	Non concerné
Votre accueil	Salisiail			เทริสแรเสเ	Concerne
L'attente lors de votre admission administrative					
La signalétique, l'orientation, l'accessibilité des locaux					
Votre prise en charge					
Votre prise en charge administrative					
Votre relation avec le personnel administratif					
Votre relation avec le personnel soignant					
Votre information et vos droits					
Le respect de votre consentement ou refus					
Votre implication dans votre projet de soins					
L'information sur vos droits					
L'information sur le règlement intérieur et les chartes					
Le respect du secret professionnel					
L'accès à votre dossier médical					
La prise en charge de votre douleur psychologique					
Votre information sur la prise en charge de la douleur					
L'évaluation de votre douleur psychologique					
La prise en charge de votre douleur psychologique					
Le déroulement de votre séjour					
L'hygiène et la propreté des locaux					
La sécurité des biens et des personnes					
Le respect de votre dignité de votre intimité					
La bientraitance et la prévention de la maltraitance					
La relation avec les autres patients					
L'organisation des demi-journées					



## Votre questionnaire de sortie

			(••)	•••	NC
	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait	Non concerné
Activités et soins individuels					
Entretien infirmier					
Entretien psychologue et/ou EMDR					
Entretien psychomotricienne et/ou méditation					
Relaxation en solo					
Relaxation avec accompagnement					
Séance shiatsu					
Balnéothérapie					
Activités et soins collectifs					
Atelier de relation au travail					
Groupe d'affirmation de soi					
Education thérapeutique					
Atelier de création					
Art-thérapie					
Atelier de méditation					
Relaxation avec aromathérapie					
Relaxation collective					
Activité physique					
Atelier cognitif					
Atelier musique					
Atelier socio-esthétique					
Expression corporelle					
Danse thérapie					
Yoga du rire					
Votre sortie de l'établissement					
La préparation à la fin des soins					
			Vos	suggesti	ons
				Facult	atif
lom ·	Dránom :				
lom :	Prénom : _				



## À la Clinique République, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur.



Le soulagement de la douleur est un droit fondamental

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne. Ce droit est inscrit dans le Code de la Santé publique : Article L. 1110-5 : « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance **prévenue**, **évaluée**, **prise en compte** et **traitée.** »

Ce contrat d'engagement de lutte contre la douleur fait partie intégrante des objectifs de notre politique qualité 2021-2025. Il s'inscrit dans notre politique d'amélioration de la qualité de votre prise en charge et témoigne de notre engagement à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter vos douleurs tant physiques que psychiques. Il prend en compte vos attentes, l'engagement des professionnels de santé et l'action des pouvoirs publics.

La prise en charge de la douleur est une **priorité de santé publique**, et la **Clinique République** veille à mettre en œuvre le **programme national de lutte contre la douleur :** 

- Améliorer la prise en charge des douleurs des populations les plus vulnérables dont les personnes porteuses d'handicap;
- Améliorer les modalités de traitements médicamenteux et non médicamenteux pour une prise en charge de qualité;
- Structurer la filière de soins de la douleur, en particulier pour traiter les douleurs chroniques dites rebelles.

#### La Clinique est organisée pour répondre au mieux à cet engagement :

Elle dispose d'un **CLUD**: **Comité de Lutte contre la Douleur** qui a pour mission de coordonner et de promouvoir les actions de lutte contre la douleur physique et/ou psychique. Une IDE référente **douleur**, participe à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la douleur au sein de l'établissement. Elle assure le relais et la transmission d'informations auprès de ses pairs afin que l'ensemble des membres de l'équipe soignant puisse répondre à vos questions. Des actions d'informations et de **formations spécifiques à la douleur** sont mises en œuvre pour les professionnels de santé.

La Clinique adhère à l'interCLUD Occitanie et participe aux échanges et retours d'expériences.

#### Les moyens dans la prise en charge de votre douleur à la clinique République:

Dés votre admission et au cours de votre séjour, vos douleurs sont régulièrement évaluées pour pouvoir les traiter.

La douleur est mesurable et il est possible d'évaluer son intensité à l'aide d'échelles d'évaluation de la douleur.

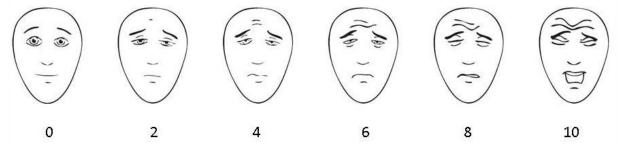


Plusieurs échelles d'évaluation existent qui sont similaires pour votre douleur physique ou psychique

#### Nous utilisons pour vous l'échelle la mieux adaptée



- L'échelle numérique : pour tous les patients en capacité de s'exprimer, le patient donne une note de 0 à 10 pour situer le niveau de sa douleur (0 correspond à pas de douleur, et 10 à la douleur maximale imaginable) ;
- L'échelle des visages pour les patients en difficulté de compréhension



• ALGOPLUS : pour les personnes âgées ou non communicantes. Evaluation de la douleur aiguë.

Une échelle spécifique vous permettant de donner des mots à vos maux a été crée pour votre douleur psychique.

#### Nous mettons à votre disposition des traitements médicamenteux ou non médicamenteux :

Des traitements médicamenteux sous diverses formes et voies d'administration, appropriés au type et à l'intensité de votre douleur, mais également une approche et un accompagnement non médicamenteux : entretien d'écoute et d'aide, relaxation multi sensorielle, balnéothérapie, activité physique adaptée, techniques d'apaisement ou de méditation

#### Nous construisons avec vous vos soins :

En prenant en compte vos besoins, vos attentes, vos valeurs, vos différences et dans le respect de votre consentement afin que vous puissiez être acteur de vos soins et vous en saisir sans facteur anxiogène qui peut parfois potentialiser votre douleur.

#### Nous vous informons:

Tout au long de votre prise en charge sur les effets attendus et indésirables des médicaments apaisants votre douleur. Nous répondons à vos questions dans une écoute active et bienveillante. Nous réévaluons avec vous l'efficacité des actions mises en œuvre.



# Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

## Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord vous, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui vous convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux votre traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement de santé.



## Reconnaître

#### Il existe plusieurs types de douleur :

- les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »





www.sante.gouv.fr

N'hésitez pas à parler de votre douleur. Votre participation est essentielle. Toutes les semaines et à chaque besoin sollicitez auprès des soignants votre évaluation .Les professionnels de santé sont là pour vous soigner, vous écouter, vous soutenir et vous aider.

Retrouvez vos équilibres ! La douleur n'est pas une fatalité, parlons-en pour pouvoir la traiter !